



## Protégez vos salariés de la grippe

Déployer une campagne  
de vaccination en entreprise  
avec KLESIA

Cet ouvrage a pour ambition d'apporter les informations pratiques pour déployer, avec succès, une campagne de vaccination contre la grippe en entreprise.

■ LA GRIPPE, UNE MALADIE SÉRIEUSE ET PÉNIBLE .....	4
■ DÉPLOYER UNE CAMPAGNE DE VACCINATION EN ENTREPRISE AVEC KLESIA .....	7
■ UN SERVICE APPRÉCIÉ PAR LES SALARIÉS ET LES ENTREPRISES .....	8
■ LA PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION .....	9
■ GARANTIR LE SUCCÈS DE SA CAMPAGNE DE VACCINATION .....	12
■ QUESTIONS/RÉPONSES .....	16

# NOTRE ENGAGEMENT

Dans le cadre de sa stratégie Prévention, KLESIA a choisi d'investir le thème de la vaccination en sensibilisant ses clients à cet acte simple de prévention santé qui représente une grande avancée en terme de santé publique.

En effet, les vaccins sont la meilleure façon de se prémunir de 28 maladies infectieuses potentiellement dangereuses, dont la grippe.

Si la vaccination a permis l'éradication de certaines maladies dans les pays développés et en France en particulier, on assiste aujourd'hui à une recrudescence de maladies infectieuses et de risques épidémiques liée à une couverture vaccinale en baisse.

En tant qu'acteur social et responsable, KLESIA souhaite rappeler que, si se faire vacciner est un acte de prévention individuel, il permet également d'améliorer le niveau de santé de toute une population et surtout de protéger les plus fragiles d'entre nous, enfants, personnes âgées, personnes atteintes de maladies chroniques...

Consciente du rôle des entreprises en matière d'information et de prévention, KLESIA a souhaité mettre à disposition de ses clients, une offre clé en main de vaccination contre la grippe en entreprise.

## NOS ACTIONS DE PRÉVENTION

Pour KLESIA, la prévention s'inscrit dans une démarche responsable et solidaire.

Epaulé par un comité scientifique composé de personnalités du monde médical et de la recherche, KLESIA développe des actions et des services à destination de ses clients dans trois domaines prioritaires :

- 👉 la prévention des maladies infectieuses, en particulier la grippe, grâce à l'amélioration de la couverture vaccinale ;
- 👉 les maladies cardio-vasculaires, avec pour objectif la prévention de l'arrêt cardiaque et de l'accident vasculaire cérébral ;
- 👉 l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie avec une attention particulière portée aux aidants familiaux.

Découvrez nos actions sur le site [klesia.fr](http://klesia.fr)

# LA GRIPPE, UNE MALADIE SÉRIEUSE ET PÉNIBLE

La grippe saisonnière, qui survient entre les mois de novembre et d'avril, touche chaque année 3 à 8 % de la population française<sup>1</sup>.

- 2,5 millions de personnes infectées par an, en moyenne<sup>1</sup>.
- 2 cas sur 3 concernent les adultes actifs, de 15 à 64 ans<sup>2</sup>.

La grippe est une infection respiratoire aiguë, souvent considérée comme bénigne.

Elle se caractérise par une forte fièvre accompagnée d'une toux, de maux de tête, de douleurs musculaires et articulaires, d'une rhinite, ou autres symptômes moins fréquents.

Cette symptomatologie est accrue chez les fumeurs et les personnes âgées de plus de 50 ans<sup>3</sup>.

La grippe peut entraîner des complications graves, notamment chez les personnes à risque telles que les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants en bas âge et les personnes atteintes de pathologies chroniques telles que le diabète, l'insuffisance cardiaque, les affections respiratoires et l'obésité.

Chaque année, ces complications sont responsables de nombreuses hospitalisations et décès. Pour l'hiver 2017-2018, près de 14 400 décès ont été attribués à la grippe touchant majoritairement les personnes de plus de 75 ans (91 %) <sup>4</sup>.

C'est d'ailleurs pour réduire les risques de complications graves ou de décès que, chaque année, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) propose et prend en charge à 100 % le vaccin antigrippal pour plus de 10 millions de personnes ciblées par les recommandations vaccinales du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP).



## LES VIRUS DE LA GRIPPE

La grippe est due à une infection par le virus de l'influenza de type A, B ou C.

Les virus grippaux actuellement en circulation et pathogènes pour l'homme appartiennent aux groupes A et B.

Ces virus se modifient en permanence et entraînent l'apparition incessante de nouvelles souches classées selon leur origine géographique et leur année d'isolement. Ces modifications permanentes rendent indispensables l'actualisation annuelle du vaccin.

Depuis de nombreuses années, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) actualise deux fois par an ses recommandations sur la composition de vaccins qui ciblent les trois types de virus en circulation les plus représentatifs.

Les vaccins contre la grippe utilisés depuis près de 60 ans ne contiennent pas d'adjuvants à base de sel d'aluminium (substances ajoutées à la préparation vaccinale et destinées à renforcer l'efficacité du vaccin). De plus, les souches composantes du vaccin sont inactives. Par conséquent, il ne peut donner la grippe.

1. Inserm – Dossier d'information grippe – janvier 2012

2. Bilan Sentinelles 2015

3. Institut Pasteur de Lille : Dossier de presse « Grippe saisonnière : saison 2013-2014 »

4. Santé publique France – Grippe Bulletin hebdomadaire – 08/03/2017

5. GROG – 2007

6. Institut Pasteur de Lille – Dossier de presse – Grippe saisonnière 2014/2015



**Le vaccin grippal est composé de souches inactives du virus et ne peut donc pas transmettre la grippe. Il est exempt de tout adjuvant à base de sel d'aluminium.**

## **Le vaccin grippal**, le moyen de prévention le plus efficace

Alors que le vaccin grippal constitue le moyen le plus efficace pour prévenir la maladie et protéger les populations les plus vulnérables, la couverture vaccinale reste insuffisante en France, notamment chez les actifs pour lesquels le taux de couverture est inférieur à 10 %.

Faciliter l'accès au vaccin grippal aux salariés, c'est leur permettre de se protéger et de protéger leurs proches notamment les plus fragiles. C'est aussi limiter la transmission du virus au sein de l'entreprise.

Une nouvelle génération de vaccins est mise à disposition à compter de l'hiver 2018. Protégeant contre 4 souches de virus (au lieu de 3), ce vaccin devrait permettre une plus large protection.

**REPÈRE  
KLESIA**

### **LES IMPACTS DE LA GRIPPE SONT IMPORTANTS, NOTAMMENT EN ENTREPRISE**

- ▶ 2 cas sur 3 surviennent chez les adultes actifs de 15 à 64 ans<sup>2</sup> ;
- ▶ Près de 70 % des salariés grippés ont en moyenne 4,8 jours d'arrêt de travail<sup>5</sup> ;
- ▶ La phase de rétablissement est relativement longue : de 2 à 3 semaines, dans 45 % des cas<sup>6</sup> ;
- ▶ L'absentéisme est évalué à 2 millions de journées de travail pour les épidémies faibles et jusqu'à 12 millions pour les épidémies intenses<sup>1</sup>.



# 5 IDÉES REÇUES SUR LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE<sup>1</sup>



## **Idée reçue n° 1 : La grippe n'est pas une maladie grave.**

La grippe est une maladie contagieuse qui guérit spontanément le plus souvent. Cependant, elle peut entraîner des complications sérieuses et être dangereuse chez certaines personnes fragiles. La grippe est responsable d'un nombre important de décès chaque hiver, estimé en moyenne à environ 9 000 pour les seules personnes âgées de 65 ans et plus.



## **Idée reçue n° 2 : Le vaccin contre la grippe saisonnière n'est pas efficace.**

Si le vaccin n'assure pas une protection à 100 %, il réduit néanmoins les risques de complications et de formes graves. Les épidémiologistes ont estimé que la vaccination permet ainsi d'éviter 2 000 décès chez les personnes âgées de plus de 65 ans et en éviterait davantage si la couverture vaccinale pour les personnes à risque était plus importante.



## **Idée reçue n° 3 : Le vaccin contre la grippe est dangereux.**

Les effets indésirables des vaccins sont connus et il est bien plus dangereux d'avoir une grippe que de se faire vacciner. La plupart des effets secondaires constatés, locaux (douleur, inflammation au point d'injection) ou généraux (fièvre, malaise général) sont transitoires et bénins.



## **Idée reçue n° 4 : J'ai été vacciné l'année dernière donc je n'ai pas besoin de me faire vacciner à nouveau cette année.**

La composition du vaccin contre la grippe saisonnière est actualisée tous les ans car d'une année à l'autre, les virus qui circulent peuvent être différents. Le vaccin est dirigé contre les 3 types de virus qui ont le plus circulé durant l'hiver précédent dans l'hémisphère Sud et qui sont donc susceptibles d'être présents lors de l'hiver suivant dans l'hémisphère Nord. Ainsi, pour être mieux protégé contre les souches circulantes, il faut se faire vacciner chaque année.



## **Idée reçue n° 5 : La grippe se soigne facilement grâce aux antibiotiques.**

Une personne sur trois pense, à tort, qu'il n'est pas utile de se vacciner au motif que la grippe se soignerait grâce aux antibiotiques. Or, les antibiotiques ne sont pas efficaces dans le traitement de la grippe du fait de son origine virale.

# DÉPLOYER UNE CAMPAGNE DE VACCINATION EN ENTREPRISE AVEC KLESIA

## Le service clé en main de vaccination de KLESIA

### Un kit de communication offert à l'entreprise

- ◆ Fichiers en téléchargement dans l'espace client Entreprise.

### Prise en charge financière des vaccins

- ◆ Dans le cadre des campagnes de vaccination en entreprise.

### Le soutien dans l'organisation de la campagne

- ◆ Guide Repères « Protégez vos salariés contre la grippe ».
- ◆ Mise en relation avec des médecins prestataires référencés pouvant intervenir en accompagnement ou en relais du médecin du travail.
- ◆ Impression des kits de communication (en option).
- ◆ Organisation des rendez-vous de vaccination et leur confirmation par SMS (en option).
- ◆ Évaluation de la satisfaction des salariés vaccinés.

REPÈRE  
KLESIA

L'inscription à la campagne de vaccination se fait directement en ligne :

- ◆ aux adresses :  
<http://vaccination.klesia.fr>  
<http://vaccination.carcept-prev.fr>

Nous vous accompagnons dans l'organisation de votre campagne de vaccination en entreprise.

Contact : [prevention@klesia.fr](mailto:prevention@klesia.fr)  
ou  
[prevention@carcept-prev.fr](mailto:prevention@carcept-prev.fr)



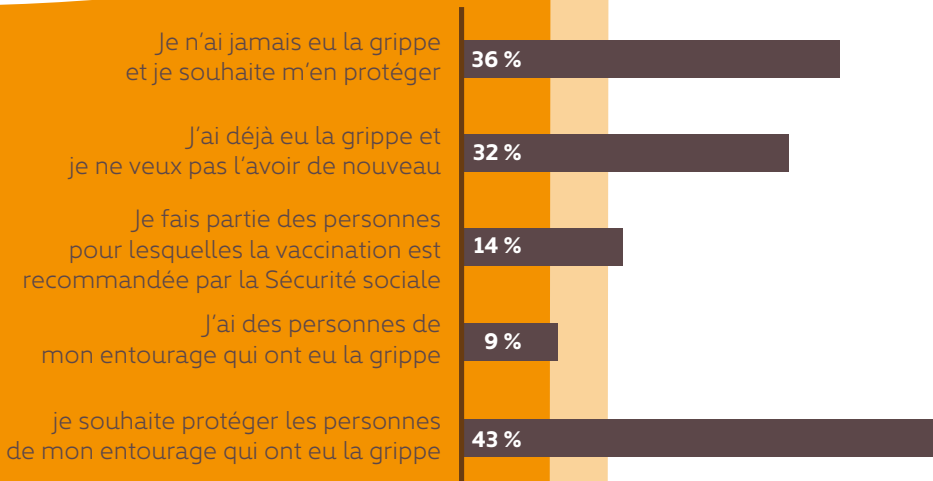
# UN SERVICE APPRÉCIÉ PAR LES SALARIÉS ET LES ENTREPRISES

Une enquête a été réalisée par KLESIA en 2016 et en 2017 auprès des entreprises et de leurs salariés ayant participé à la campagne de vaccination.

## Salariés

- 34 % des salariés vaccinés avaient prévu de se faire vacciner contre la grippe,
- 64 % n'avaient pas prévu de se faire vacciner et ont profité de cette opportunité offerte par leur entreprise.

## Parmi les motivations citées par les salariés :



REPÈRE  
KLESIA

21 % des salariés se sont fait vacciner contre la grippe pour la première fois grâce au dispositif proposé par leur entreprise.

## Entreprises

Le dispositif proposé par KLESIA a été pour **51 % des entreprises** l'opportunité de mener une première campagne de vaccination antigrippale.

## Les principales motivations citées par les entreprises sont :

- Offrir aux salariés un service en entreprise qui facilite cet acte de prévention (86 %).
- Contribuer à lutter contre l'absentéisme (71 %).
- La prise en charge financière des doses vaccinales.

À NOTER : 8 % des entreprises ont déclaré que leur activité avait déjà été impactée lors d'épidémies grippales.



96 %  
des entreprises ayant  
bénéficié du dispositif  
de vaccination sont  
satisfaites du service et  
de l'accompagnement  
de KLESIA



# LA PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION

*Préparer la campagne en amont est un gage de succès.*

## **Solliciter la participation active du service de santé au travail**

Le médecin du travail peut être acteur de la campagne de vaccination en réalisant l'injection du vaccin.

Votre infirmier peut aussi vacciner les salariés sauf cas particuliers :

- ◆ dans le cas d'une première vaccination contre la grippe ;
- ◆ si le salarié répond à une contre-indication.

## **Mobiliser une équipe projet pour piloter et planifier l'ensemble des opérations**

L'équipe projet s'appuie sur : un chef de projet, interlocuteur privilégié de KLESIA, des relais pour chacun des sites concernés par la campagne de vaccination, un membre de la communication interne, un membre des ressources humaines, éventuellement des membres du CHSCT et du médecin du travail.

### **Ses missions :**

#### **1 - Estimer le nombre probable de participants à la campagne de vaccination**

Nous vous conseillons de vous baser sur un taux de participation moyen de 7,5 à 10 % pour une première campagne.

Si vous avez déjà mené des opérations de prévention santé dans vos établissements, vous pouvez alors prendre en compte les taux de participation que vous avez enregistrés.

Et si vous constatez que la première séance de vaccination est un succès, vous pourrez toujours faire une commande supplémentaire de vaccins (sous réserve de disponibilités).

#### **2 - Commander les vaccins**

Pour ce faire, le médecin du travail doit établir une ordonnance comportant impérativement :

- ◆ son numéro RPPS ;
- ◆ le nombre exact de vaccins à commander.

NB : les prestataires référencés par KLESIA apportent les doses vaccinales.

*KLESIA a référencé des prestataires médicaux habilités à réaliser l'injection du vaccin. Ils peuvent intervenir dans votre entreprise en complément ou en relais du médecin du travail.*

### 3 - Définir le plan de communication

Elaborer le plan de communication lors de la réunion de lancement permet de définir les outils à utiliser lors de la campagne.

KLESIA met à disposition un kit de communication (affiches, flyers, bandeau mail...), téléchargeable dans votre espace client.

### 4 - Accepter les conditions générales (en ligne)

Cette signature en ligne formalise votre souhait de mettre en œuvre une campagne de vaccination au sein de votre entreprise avec KLESIA.

Les annexes téléchargeables recensent les modalités de mise en place du service de vaccination antigrippale en entreprise nécessaires au bon déroulement de cette campagne.

### 5 - Organiser les séances de vaccination

#### Estimer le nombre de séances de vaccination

Un médecin vaccine environ 10 personnes en 1 heure.  
Nous vous recommandons l'organisation de plusieurs séances de vaccination d'une demi-journée, afin de faciliter l'accès à ce service aux salariés.

#### Planifier les séances de vaccination

Le vaccin étant efficace quinze jours après l'injection, et les épidémies se déclenchant en moyenne mi-décembre, il est conseillé d'organiser les séances de vaccination avant la fin novembre. Par ailleurs, pour avoir le meilleur taux de participation, il est préconisé de les positionner en dehors des périodes de vacances scolaires.



### EXEMPLE

Pour une première campagne de vaccination sur un site de 500 salariés, le nombre de participants estimé est de 50. Le médecin vaccinant environ 10 personnes en 1 heure, il est conseillé de programmer 2 demi-journées de vaccination, plutôt qu'une journée entière.

**REPÈRE  
KLESIA**

## COMMENT SE DÉROULE UNE SÉANCE DE VACCINATION ?

- 👉 Le salarié remplit un questionnaire médical préalable à la vaccination afin de déterminer les contre-indications possibles.
- 👉 Le médecin vaccinateur prend connaissance du questionnaire médical et informe le salarié sur le vaccin antigrippal ainsi que les effets secondaires possibles.
- 👉 Après acceptation du salarié, le vaccin est injecté.
- 👉 Suite à la vaccination, le médecin remplit le carnet de santé / carnet de vaccination du salarié. En l'absence de ce document, il remet un certificat de vaccination complété et signé.
- 👉 Un questionnaire est remis au salarié à l'issue de la vaccination pour évaluer sa satisfaction.

### **Faciliter l'accès aux séances de vaccination**

Les lieux dans lesquels vont s'effectuer la vaccination doivent être choisis selon les critères suivants :

- Lieux garantissant le respect des règles d'hygiène et de sécurité des salariés ;
- Offrant les garanties nécessaires à la préservation absolue de la confidentialité des échanges et du secret médical ;
- Repérables et connus des salariés ;
- Proches de zones de circulation (cafétéria, restaurant d'entreprise, entrée de bâtiments, etc.) dans lesquelles les salariés peuvent venir spontanément sans s'être préalablement inscrits ;

KLESIA propose un service complémentaire d'accès à une plateforme téléphonique facilitant la prise de rendez-vous des séances de vaccination (plus d'information page 15).

### **Conserver les vaccins**

Les vaccins doivent être impérativement stockés dans un réfrigérateur afin de respecter la chaîne du froid.

## **6 - Impliquer les différents acteurs**

**La participation des dirigeants et de l'équipe projet aux séances de vaccination** est de nature à encourager les salariés à bénéficier de la vaccination antigrippale en montrant l'exemple.

## **7 - Evaluer les résultats de la campagne**

**Réaliser un bilan en fin de campagne** permet d'évaluer ce qui a bien fonctionné et ce qui est à améliorer pour une prochaine campagne, mais également de communiquer les résultats auprès de l'ensemble des salariés.

Après tant d'efforts pour promouvoir la campagne et inciter les salariés à participer, il est important de présenter un bilan final (par site, par département...) et reconnaître les efforts investis.

KLESIA effectue un bilan, à partir des questionnaires d'évaluation, complétés par chaque salarié lors de la vaccination (à partir de 30 questionnaires).

KLESIA recueille également la satisfaction des entreprises qui ont déployé la campagne, afin de veiller à l'amélioration régulière de son service.

# GARANTIR LE SUCCÈS DE SA CAMPAGNE DE VACCINATION

## Communiquer en multipliant les sources d'information

La communication joue un rôle fondamental dans la réussite d'une campagne de vaccination. En effet, plus les sources d'informations sont multipliées et en adéquation avec la culture de l'entreprise et plus important sera l'impact sur le taux de participation des salariés aux séances de vaccination.

### Pistes pour agir

- Communication interne : intranet, affiches, flyer, etc.
- Communication avec les bulletins de paie.
- Point info, conférence...

Pour vous accompagner dans la promotion de cette action de prévention, KLESIA a élaboré plusieurs outils de communication à votre intention. Ce kit de communication comprend différents éléments :

- **Affiches** : Possibilité de personnalisation avec dates de la campagne et logo de l'entreprise  
À disposer dans les zones d'affichage environ 2-3 semaines avant les séances de vaccination afin d'informer sur les différentes modalités (jour, heure, lieu)



- **Une mini exposition** de 2 kakemonos :  
À positionner 1 semaine à 3 jours avant les séances de vaccination dans des lieux de passage (accueil, cafétéria, etc.)
- **Un calendrier simplifié** de toutes les vaccinations importantes pour vos salariés et leurs proches :  
À positionner au moment où vous le souhaitez, avant le début de la campagne de vaccination dans des zones de passage ou d'affichage.



- **Bannières Web** : À intégrer 2-3 semaines avant les séances de vaccination.



- Flyers :** À mettre à disposition des salariés 2 semaines avant les séances de vaccination, dans des lieux de passage, distribuer par le service courrier sur les bureaux, etc.



- Signature mail :** À intégrer 2-3 semaines avant les séances de vaccination



- News intranet :** À envoyer 2-3 semaines avant les séances de vaccination afin d'informer sur les différentes modalités - jour, heure, lieu - proposition de texte sur demande.



Le kit de communication est téléchargeable dans votre espace client.

## À QUELLE DATE COMMUNIQUER ?

La campagne de communication doit être lancée au plus tard trois semaines avant la première séance de vaccination.

Il est également possible de se fixer comme point de départ celui de la communication officielle du Ministère des Affaires sociales et de la Santé (aux alentours de mi-octobre, en général).



## LES PLUS KLESIA POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION

### Un service d'impression

KLESIA met à votre disposition un service d'impression du kit de communication. Le kit proposé comprend :

- ◆ 2 kakémonos
- ◆ 50 flyers
- ◆ 5 affiches

## Une plateforme téléphonique est dédiée à l'organisation des rendez-vous de vaccination

Ce service comporte les prestations suivantes :

- ◆ l'organisation du dispositif de prise de rendez-vous avec votre entreprise ;
- ◆ la réponse aux appels des collaborateurs de votre entreprise selon une ouverture de plage horaire de 8H30 à 17h45 ;
- ◆ la qualification éventuelle de l'appel à partir d'un questionnaire fourni par l'entreprise ;
- ◆ la tenue du ou des plannings de rendez-vous ;
- ◆ la confirmation du rendez-vous au collaborateur (par SMS et mail) ;
- ◆ le rappel (par SMS ou mail) 2 jours avant le rendez-vous de vaccination ;
- ◆ la fourniture de(s) planning(s) de rendez-vous.

*Les bons de commande de ces services sont téléchargeables en ligne (après acceptation des conditions générales).  
Les frais liés à ces prestations complémentaires sont à la charge de l'entreprise.*

# QUESTIONS/ RÉPONSES

## 1- Quel est le rôle du médecin du travail dans la vaccination ?

Le texte de référence, concernant la pratique des vaccinations en milieu de travail par les médecins du travail, est la lettre circulaire du 26 avril 1998.

Certaines vaccinations peuvent être réalisées dans le cadre du travail par le médecin du travail (ou l'infirmière sur prescription médicale), mais ce dernier peut refuser de le faire, notamment s'il estime n'avoir ni le temps, ni les moyens matériels pour les pratiquer.

Lorsque les vaccinations sont pratiquées par le médecin du travail, il doit avoir obtenu l'accord de principe préalable du chef d'entreprise. S'il existe un infirmier du travail au sein de l'entreprise, celui-ci est habilité à réaliser cette vaccination sous la responsabilité du médecin du travail ou d'un médecin prestataire.

## 2- Faut-il obtenir l'accord du CHSCT – Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ?

La vaccination contre la grippe sort du cadre exclusif de la Prévention des Risques Professionnels. Il n'y a donc pas d'obligation à obtenir l'accord du CHSCT pour déployer la campagne de vaccination.

Néanmoins, présenter ce projet aux membres du CHSCT ainsi qu'aux membres du Comité d'Entreprise pour les informer voire les associer à la campagne peut contribuer au succès de l'opération.

## 3- Faut-il privilégier la prise de rendez-vous ou la participation spontanée aux séances de vaccination ?

Cela dépend de la taille et de l'organisation de l'entreprise. La préinscription est souvent demandée par les services de vaccination. Dans tous les cas, le nombre de séances de vaccination et leur souplesse en termes de modalités de participation – sur prise de rendez-vous et participation spontanée – est une condition de succès. Cela permet de prendre en compte les aléas de dernière minute que peuvent rencontrer les salariés.

## 4- Pourquoi faut-il que le salarié réponde à un questionnaire préalable à la vaccination ?

Le questionnaire médical permet de consigner que le salarié vacciné ne présente aucune contre-indication à la vaccination et également de disposer des éléments de traçabilité concernant le vaccin utilisé, sa date de péremption ainsi que le numéro de lot du vaccin.

Ce questionnaire médical est à conserver par le médecin ayant réalisé l'injection.

## 5- Quelle est l'efficacité du vaccin contre la grippe ?

En cas de vaccination, le risque d'être infecté par le virus de la grippe est diminué de 75 à 90 %.

Par ailleurs, une grippe survenant chez une personne vaccinée sera moins intense qu'en l'absence de vaccination.<sup>1</sup>



## 6- Quelles sont les contre-indications à la vaccination antigrippale ?

Avant d'administrer le vaccin, le médecin s'assure de l'état de santé et des antécédents médicaux.

Le vaccin est contre-indiqué en cas<sup>2</sup> :

- ◆ d'une hypersensibilité avérée à l'une des substances entrant dans la composition du vaccin, aux œufs ou aux protéines de poulet, la néomycine, le formaldéhyde et l'octoxinol-9.
- ◆ d'un traitement médical sous anticoagulant (dans ces cas-là il faut le faire par le moyen d'une injection en sous-cutanée)
- ◆ d'état fébrile, de maladie infectieuse ou traitement anti-infectieux.

## 7- Existe-t-il des effets secondaires ?

Le vaccin contre la grippe saisonnière ne contient pas d'adjuvant. Par ailleurs, il ne peut pas donner la grippe parce qu'il est préparé à partir de souches virales inactivées.

Les effets indésirables couramment rencontrés sont des réactions locales au site d'injection : douleur, œdème, rougeur, induration. Ils sont généralement de faible intensité, n'interfèrent pas avec les activités quotidiennes et sont d'une durée inférieure à 48 heures.

## 8-Quelles sont les populations fragiles visées par l'Assurance Maladie ?

Plus de 10 millions de personnes à risque sont invitées, chaque année, par l'Assurance Maladie à se faire vacciner gratuitement :

- ◆ Les personnes de plus de 65 ans ;
- ◆ Les personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois et les femmes enceintes\*, atteints de certaines pathologies telles que :
  - Insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives quelle que soit la cause, y compris les maladies neuromusculaires à risque de décompensation respiratoire, les malformations des voies aériennes supérieures ou inférieures, les malformations pulmonaires ou les malformations de la cage thoracique ;



- Maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD (Affection Longue Durée) mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale, dont asthme, bronchite chronique, bronchiectasies, hyper-réactivité bronchique ;
- Mucoviscidose ;
- Insuffisances cardiaques graves ;
- Troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours ;
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie, poliomyélite, myasthénie, maladie de Charcot) ;
- Paraplégie et tétraplégie avec atteinte diaphragmatique ;
- Diabète de type 1 et de type 2 ;
- Femmes enceintes sans facteur de risque spécifique (dès le premier trimestre de grossesse) ;
- Personnes obèses (indice de masse corporelle supérieur ou égal à 40) ;

Les personnes séjournant dans un établissement ou service de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement, quel que soit leur âge ;

L'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave tels que : prématurés et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée.

Pour les femmes sans facteur de risque spécifique qui accouchent durant la période de circulation virale, et dont l'enfant présente des facteurs de risque, une vaccination est recommandée et devrait être pratiquée à la maternité ;

Les professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque de grippe sévère ;

Le personnel navigant des bateaux de croisière et des avions et le personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides).



**KLESIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Ancré au cœur de l'économie sociale et solidaire, KLESIA a le devoir de répondre aux défis contemporains de la protection sociale et de la santé.

Apporter des réponses adaptées et personnalisées à ses clients confrontés à des difficultés du fait de l'âge, de la maladie, du handicap ou des aléas de la vie, est une de ses priorités.

Ainsi KLESIA déploie des actions concrètes au service d'une politique ambitieuse de prévention et d'accompagnement.

**klesia.fr**